



Réf. : 2011-02-D-17-fr-1

Orig. : DE

Version: FR

CREATIONS/TRANSFORMATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Personnel administratif et de service (PAS)

Propositions des Conseils d'administration

Comité budgétaire

Réunion des 15 & 16 mars 2011 à Bruxelles

1. LES FAITS

Dans un contexte financier tendu, les Conseils d'administration se sont prononcés de façon très négative sur les demandes des Ecoles relatives aux créations de postes dans le personnel administratif et de service.

A l'exception des demandes émanant des Ecoles de Bruxelles IV et de Luxembourg II, qui ont été examinées avec rigueur et n'ont été que partiellement approuvées, les Conseils d'administration compétents se sont cantonnés à l'approbation de la création d'un poste à mi-temps d'infirmière à l'EE de Munich et de la transformation d'un poste à mi-temps d'assistante médicale en un poste à mi-temps d'infirmière à l'EE de Bruxelles II.

Les demandes retenues par les Conseils d'administration émanant des Ecoles de Bruxelles IV et de Luxembourg II concernent la création de 5 postes à Bruxelles IV et 7 postes à Luxembourg II. A Luxembourg, s'y ajoutent 9,88 postes transférés de Luxembourg I à Luxembourg II.

2. PROPOSITIONS AVEC CONSENSUS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les Conseils d'administration ont approuvé les demandes reprises dans les tableaux ci-après de créations de postes, ainsi que la demande de l'Ecole de Bruxelles II de transformation d'un poste à mi-temps d'assistante médicale en un poste à mi-temps d'infirmière.

La transformation occasionne des frais annuels supplémentaires de 7.027 € (5.148 € en traitement et 1.879 € en charges sociales).

EE LUX 2- 2012 TRANSFERTS DES POSTES/CREATIONS DES POSTES SUITE AU DEMENAGEMENT VERS MAMER

		besoin de postes	personnel sur place	transferts de LUX 1	créations de postes	date de la création des postes	coûts supplémentaires par an	coûts supplémentaires en 2012
Secrétaire de direction		1	1	0	0	-----	-----	-----
Secrétaire		4,5	3	1	0,5	1/01/2012	20.037	20.037
Comptable principal		1	0	0	1	1/01/2012	54.449	54.449
Comptable		2	1,5	0	0,5	1/01/2012	25.443	25.443
Technicien spécialisé		1	0	0	1	1/01/2012	42.480	42.480
Technicien		3	2	1	0	-----	-----	-----
Concierge		3	1	1	1	1/09/2012	31.993	10.664
Préparateur info		2	1,5	0	0,5	1/01/2012	25.443	25.443
Préparateur labo		3,5	0	2,5	1	1/04/2012	35.450	26.587
Psychologue		1	0,5	0	0,5	1/09/2012	30.050	10.017
Infirmière		2	1	0	1	1/09/2012	38.265	12.755
Personnel auxiliaire		5,38	1	4,38	0	-----	-----	-----
Total des postes		29,38	12,5	9,88	7			
Total des frais annuels supplémentaires							303.610	227.875
Charges sociales							46.543	34.933
Impact financier							350.153	262.808

EE BRUX IV- 2012 CREATIONS DES POSTES SUITE AU DEMENAGEMENT VERS LAEKEN

		besoin de postes	personnel sur place		créations de postes	date de la création des postes	coûts supplémentaires par an	coûts supplémentaires en 2012
Préparateur ICT		2	1		1	1/01/2012	49.350	49.350
Secrétaire		5	4		1	1/01/2012	40.049	40.049
Comptable		2	1		1	1/01/2012	43.130	43.130
Bibliothécaire		1,5	1		0,5	1/09/2012	21.244	7.188
Technicien		0,5	0		0,5	1/01/2012	21.565	21.565
Ouvrier		3	2		1	1/01/2012	31.971	31.971
Total des postes		14	9	0	5			
Total des frais annuels supplémentaires							207.309	193.253
Charges sociales							71.750	66.885
Impact financier							279.058	260.138

EE MUNICH - 2012 CREATION D'UN 1/2 Poste

		besoin de	personnel sur		créations de	date de la	coûts supplémentaires	coûts supplémentaires

			poste s	place		postes	création des postes	s par an	s en 2012
Infirmière			1,5	1	0	0,5	1/01/201 2	16.449	16.449
Total des frais annuels supplémentaires								16.449	16.449
Charges sociales								4.721	4.721
Impact financier								21.170	21.170

3. PROPOSITION SANS CONSENSUS

L'EE de Bruxelles I a demandé la transformation d'un poste d'aide-comptable en un poste de comptable. Les coûts annuels occasionnés s'élèvent à 782 € (traitement) et à 272 € (charges sociales).

La proposition n'a pas été approuvée à l'unanimité dans le Conseil d'administration.

4. PROPOSITION

Le Comité budgétaire est invité à recommander au Conseil supérieur les demandes de créations de postes pour le personnel administratif et de service mentionnées aux points 2 et 3.

5. POUR RAPPEL / ADAPTATION DE L'ORGANIGRAMME

Lors de sa réunion des 28.-30.04.2004, le Conseil supérieur a approuvé la proposition selon laquelle les postes d'assistantes de classes maternelles seraient pourvus tous les ans en début d'année scolaire par les Directeurs, conformément aux dispositions afférentes, et que l'adaptation de l'organigramme aurait lieu lors de la réunion budgétaire suivante (doc. 2003-D-16-fr-2).

Il en résulte qu'à l'EE de Culham, 3 postes seront supprimés dès le 31.08.2010 et qu'à l'EE de Mol, ½ poste sera ajouté en date du 01.09.2010.